

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 619

présenté par  
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE PREMIER BIS**

À l'alinéa 4, après les mots :

« pays d'origine »,

insérer les mots :

« de production des matières premières ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La question de l'origine des produits est complexe tant en droit français, européen, qu'international. A savoir que de nombreux produits sont produits, transformés, préparés, distribués, et vendus dans des pays différents. Pour informer véritablement le consommateur, opérer une réelle traçabilité du produit et rendre cet article contraignant, il faut préciser le lieu de production des matières première et rendre cet étiquetage obligatoire.